



Compte Rendu du Conseil d'Administration

du 2 février 2021

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Les salariés et les intervenants : rémunération ? Quel impact sur nos comptes ?
3. Les cotisations : rappel de la décision du 03/11/2020.
4. Loisirs créatifs et solidarité : évolution de la section.
5. Les dates à retenir : AG et CA 2021.
6. Questions diverses :
 - Fête de l'Amicale Laïque et de l'APE
 - Projets Mission Verte
 - Demande du Canoë kayak d'utiliser notre "salon" de visio-conférence.
 - Disparition du Certificat médical pour les sportifs.
 - Requête Mairie de la Haye-Fouassière.
 - Vœux de la mairie de Château Thébaud.

Présents : COUTARD GOURBIL Marie-Claire DECOURTY Isabelle MARTIN Eva MARTIN Guy
MIGNONI Colette MORICEAU Christian MORISSEAU Carole OLLIVIER MARCHAND Cécile
RADIGOIS Jean-Michel RADIGOIS Marité ROUAUX Louise SIMON Françoise
Thierry CLAUSE (APE)

Excusés : BRETIN Marie-Thérèse CHOLOT Sandrine MORISSEAU Daniel RENAUDIN Annie
Claude -Claude GOULET Sophie

La séance est ouverte à 20h30. Elle se déroule en webinaire à partir du salon joignable ici :
<https://meet.jit.si/CAALCT>

1. Approbation du compte-rendu précédent.

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Les salariés et les intervenants : rémunération ? Quel impact sur nos comptes ?

DELIBERATION:

Allons-nous rémunérer nos intervenants durant cette fin de saison 2020-2021, même s'ils n'assurent pas leur prestation pour cause d'arrêt de l'activité de la section ?

Du point de vue financier, l'exercice 2020 accuse un petit déficit, à peu près identique à celui de 2019 (Produits : 25000€ / Charges : 28000€) . Sans doute 2021 sera-t-il plus difficile. Néanmoins, nous avons une réserve financière solide qui peut nous permettre de faire face à la situation puisque rémunérer les intervenants jusqu'à la fin de la saison représenterait une dépense de 8000€.

Par ailleurs, il nous est encore possible de faire une demande de fonds de solidarité en direction de l'Etat. Est-ce judicieux ?

(Concernant la participation des adhérents, nous en parlerons au point suivant)

RESOLUTION :

A l'unanimité des présents, la décision est prise de rémunérer nos professeurs et intervenants, sans retenue, jusqu'à la fin de la saison, de façon à ne pas amputer leur propre budget. La plupart étant auto-entrepreneurs, ils n'ont pas droit au chômage partiel.

A l'unanimité moins 1 voix, nous décidons de ne pas solliciter le Fonds de solidarité de l'Etat, puisque notre situation financière n'est pas en péril. En revanche, nous serons attentifs à des aides qui pourraient nous être proposées par le mouvement sportif, associatif, ou toute autre entité locale.

La section dessin-enfants peut reprendre demain, mercredi 3 février, la municipalité ayant accepté l'utilisation d'une salle municipale pour cette activité autorisée : activité culturelle, pour enfants, ayant lieu dans une salle municipale autre qu'un équipement sportif.

3. Les cotisations : rappel de la décision du 03/11/2020.

Les premiers chèques des adhérents ont été encaissés. Certaines personnes avaient fait le choix de payer en 3 fois. Comme décidé au Conseil d'Administration de novembre 2020, Les chèques 2 et 3 ne sont pas encaissés pour l'instant. Nous prendrons la décision de les restituer en tout ou partie au Conseil d'Administration de mai 2021.

4. Loisirs créatifs et solidarité : évolution de la section.

L'organisation des ateliers pose quelques problèmes, la responsable de section ne pouvant assurer seule les ateliers couture et la présence + la gestion des clés de la salle pour les réunions tricot et convivialité.

Il est donc proposé de faire deux sous-groupes dans la section (dont il faudra peut-être modifier l'intitulé général), Marie-Claire COUTARD GOURBIL gardant la gestion administrative de l'ensemble..

L'un des sous-groupes serait l' "Atelier couture", piloté par Marie-Claire, le lundi tous les 15 jours ou plus.

L'autre intitulé "Solidarité , tricot et Cie" serait accompagné par Colette MIGNONI qui a accepté de prendre la responsabilité des clés pour ouvrir et fermer la salle au moment des rencontres.

Actuellement, la section est en sommeil mais l'action solidarité/alimentaire se poursuit. Colette se ravitaille en légumes le mercredi chez M et Mme Olive et le jeudi à Intermarché. Ces légumes sont répartis en "paniers" mis à disposition de personnes de Château-Thébaud qui en font la demande via le CCAS (jusqu'à 6 paniers).

La filière pour la distribution de la soupe est interrompue du fait du déménagement de l'un des intermédiaires (Francis). De plus, les structures nantaises sont toujours fermées pour raisons sanitaires. Mais l'association a des contacts pour reprendre l'activité quand ce sera possible.

Accord unanime pour cette nouvelle répartition si elle convient mieux aux intéressés.

5. Les dates à retenir : Assemblée Générale et Conseils d'Administration 2021.

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra le vendredi 28 mai à 20h. La date a été repoussée au maximum légal dans l'espoir de pouvoir tenir l'Assemblée en présentiel.

Les dates des Conseils d'Administration 2021, salle des Arcades (si c'est autorisé) : les 2 mars, 6 avril, 4 mai (salle de la Maine), 1 juin, 29 juin (Conseil d'Administration Spécial sections), 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 2021.

6. Questions diverses :

- **Fête de l'Amicale Laïque et de l'APE.**

Accord des présents pour utiliser le week-end du 18 au 20 juin 2021, Espace du Bois Joli, pour la fête conjointe AL / APE. Avec de la musique pour compenser l'absence de la Fête de la musique

- **Projets Mission Verte**
 - Une convention entre l'UNAPLA, la mairie, et l'Amicale Laïque est en cours d'élaboration à propos des ruches.
 - Nettoyage de printemps : il n'aura pas lieu, en mars, sous sa forme traditionnelle. Il pourrait être remplacé par un ramassage individuel mais avec une collecte collective dont les modalités sont à définir. Mission verte va proposer une rencontre avec l'APE, le Canoë-Kayak, et la municipalité pour organiser cette action qui pourrait se dérouler en avril.
 - La grainothèque : elle est fabriquée. Mission verte demande l'autorisation d'acheter des sachets en papier pour y mettre les graines. Accordée.
 - Les carrés de jardin partagé : tous les carrés sont occupés, en tout 7 familles concernées.

- **Demande du Canoë kayak** d'utiliser notre "salon" de visio conférence pour son Assemblée Générale.
Pas d'opposition du Conseil d'Administration.

- **Disparition du Certificat médical pour les sportifs.**
A titre d'information : Désormais, le certificat médical pour les mineurs est remplacé par un questionnaire de santé à remplir et signer par les parents.

- **Requête Mairie de la Haie-Fouassière.**
La présidence a reçu une demande émanant de la mairie de la Haie-Fouassière pour savoir si l'Amicale Laïque pourrait prêter son matériel (stands, friteuse, ...) lorsque la Haie-Fouassière ne peut répondre à la demande.
Après discussion, l'accord est unanime : notre matériel n'est pas adapté aux locations, il est trop fragile, et pas assez abondant pour être facilement disponible. Par ailleurs, cela augmenterait la charge de travail des gestionnaires du matériel (surveillance des retours, remise en état, ...) Carole MORISSEAU est mandatée pour répondre par la négative à cette demande.

- **Vœux de la mairie de Château Thébaud.**
Les présidentes ont reçu les vœux de la municipalité, écrits de la main d'Alain Blaise, à transmettre à toutes les sections. C'est une attention bien sympathique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochain Conseil d'Administration le 2 mars 2021, à 20h30, salle des Arcades.

En cas d'absence prévenir Françoise SIMON

Compte-rendu rédigé par F. Simon

Vu, la présidence :

Carole Morisseau

Isabelle Decourty